

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2019

DCM N° 19-11-28-18

Objet : Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la Ville.

Rapporteur: M. TRON

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte à l'organisation des manifestations et à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour la GOLDEN LEAGUE le 3 janvier prochain. La Ligue du Grand Est et le Comité 57 de Handball ont en effet obtenu conjointement l'organisation d'une journée de la GOLDEN LEAGUE comportant deux rencontres.

Cette compétition, qui se déroulera aux Arènes, a pour objectif de préparer l'équipe de France masculine de handball à la 14^{ème} édition du Championnat d'Europe masculin de handball qui se déroulera du 10 au 26 janvier 2020.

La première rencontre à 17h45 se jouera entre le Danemark et la Norvège.

Le second match programmé à 20h45 verra l'équipe de France affronter la Serbie.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit à 290 000 €. Les présidents du Comité 57 et de la Ligue du Grand Est sollicitent une participation financière des trois collectivités (Région – Conseil départemental et Ville) à hauteur de 30 000 € chacune. Ils demandent par ailleurs la mise à disposition des installations des Arènes.

Le département a donné un accord de principe pour un soutien à hauteur de 30 000 € et la Région devrait intervenir à hauteur de 20 voire 25 000 €.

Cette manifestation aura un impact important en termes de visibilité et de rayonnement de la ville de Metz, et permettra en outre la mise en place d'actions périphériques en direction des jeunes par exemple. Des retombées économiques sont par ailleurs attendues comme pour tout événement de ce type et de ce niveau international. Ces rencontres seront également télévisées et retransmises sur BeIN Sport.

Une chorale "de la différence", regroupant des personnes mal voyantes, handicapées physiques ... pourrait être mise en place pour chanter la Marseillaise à l'occasion de cette compétition. La ville a également la possibilité de proposer toute action qu'elle souhaiterait mettre en place dans le cadre de cet événement.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette opportunité en participant à la manifestation à hauteur de 20 000 € sous la forme d'une subvention et en prenant entre autres en charge, sur le quota des "journées ville" aux Arènes, deux journées portant sur la location de la grande salle, le coût des fluides et autres prestations restant à la charge des organisateurs. Ces prestations sont valorisées à hauteur de 13 000 €.

Par ailleurs, en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 8 000 € au bénéfice de Metz Handball pour compenser l'indisponibilité des Arènes lors de la rencontre face à Nice le 26 octobre dernier, mais également la programmation de la rencontre de Ligue des Champions contre Vipers le 3 novembre 2019 en soirée, entraînant une perte importante de spectateurs. Ce soutien est destiné à compenser les frais liés au déplacement du match contre Nice au Complexe Saint Symphorien et la perte de recettes de la rencontre contre Vipers.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les demandes présentées,

CONSIDERANT que ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 28 000 € :**

Comité 57 de Handball (Organisation d'une journée de la Golden League aux Arènes de Metz le 3 janvier 2020 ainsi qu'une prestation en nature valorisée à 13 000 €)	20 000 €
---	----------

Metz Handball (Participation des frais liés au déplacement du match contre Nice le 26 octobre 2019 et la perte de recettes de la rencontre de Ligue des Champions contre Vipers le 3 novembre 2019)	8 000 €
--	---------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet

de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-réalisation de la manifestation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ